



LE DIRECTEUR GENERAL



N° 0037/DGEFC/DBEVRF/DLPFC/SA

Cotonou, le

17/02/2025

NOTE CIRCULAIRE

(Portant conditions de transport du charbon de bois et du bois de chauffe à usage domestique pour les particuliers)

Il est porté à la connaissance du public que la circulation du bois énergie notamment le charbon de bois et le bois de feu à usage domestique par des particuliers pour une autoconsommation est soumise à des conditions particulières précisées par **l'arrêté interministériel N°0040/MEPN/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA du 29 juin 2009** déterminant les types, modèles et modalités de délivrance et de contrôle des coupons de transport du bois en République du Bénin. Ainsi, dans le cadre de l'autoconsommation, les quantités de charbon de bois et de bois de feu accordées aux particuliers et par moyen de transport, sont fixées ainsi qu'il suit :

- **Charbon de bois : deux (02) sacs**
- **Bois de feu : un (1) stère**

Par ailleurs, le transport des produits forestiers ci-dessus énumérés est conditionné à **la détention d'un titre de transport obtenu après paiement en ligne des taxes et redevances** sur la plate-forme www.tresorpublic.bj conformément à la réglementation en vigueur.

Un guide pour le paiement en ligne des taxes et redevances de l'autoconsommation de bois énergie par les particuliers est joint à la présente note circulaire. Il est également disponible au niveau des services forestiers départementaux et communaux qui sont par ailleurs instruits pour apporter des informations complémentaires aux usagers.



Conservateur Principal Akoutan Adjakou ADJINDA

P.J : Guide pour le paiement sur la plate-forme www.tresorpublic.bj

Ampliations :

MCVT(1), DT (11), CIF (9), Préfectures (12), Mairies (77), Affichage (20)

Guide en 07 étapes pour l'obtention en ligne des titres de transport Bois-Energie autoconsommation pour les particuliers (bois de feu, charbon de bois)

Etape 1 : Choix du navigateur et de l'URL

- Ouvrir un navigateur internet de son choix (google, firefox, microsoft, opéra mini...)
- Taper dans la barre de recherche l'adresse www.tresorbenin.bj . Plusieurs vignettes apparaissent dans le portail ;

Etape 2 : Choix de la vignette "eQuittance paiement en ligne"

- Choisir et cliquer sur la vignette "eQuittance paiement en ligne" qui apparaît souvent en 1^{ère} position dans le portail. Plusieurs sous vignette ou fenêtre de paiements en ligne apparaissent.

Etape 3 : Choix de la fenêtre "Paiement des Titres / Bois Energies"

Choisir et CLIQUEZ sur la fenêtre "Paiement des Titres / Bois Energies"

En cliquant sur la fenêtre "Paiement des Titres/Bois Energies", une autre fenêtre s'ouvre avec un Menu à l'extrême gauche et deux interfaces libellées en mode : le **mode commercialisation** à gauche et le **mode autoconsommation** à droite.

Etape 4 : Choix du mode autoconsommation

Choisir et cliquez sur "le mode autoconsommation". En cliquant sur le **mode autoconsommation** le voyant du mode autoconsommation vire du clair au bleu. Ainsi 04 rubriques de même nature que celles contenues dans le menu précédemment indiqué apparaissent. Il s'agit des rubriques suivantes :

- Identification
- Considérations techniques
- Destinations et immatriculations
- Résumé.

Passer au remplissage des champs ouvert dans chacun de ces rubriques.

Etape 5 : Identification et renseignement des rubriques

Remplissage de la rubrique N°1 : IDENTIFICATION

Cette section requiert les informations signalétiques sur le particulier au travers de son identité, de son numéro de téléphone, de son adresse E-mail et de la localité de provenance du produit

Conditions requises :

- **L'adresse E-mail doit être valide et accessible afin d'éviter que les quittances de paiements et les titres de transport ne soient pas accessibles à la fin de la transaction.**

- Le numéro de téléphone sera utilisé pour débiter le particulier au montant de la transaction ;
- La localité est l'arrondissement de chargement de la marchandise. En commençant par saisir dans les champs de ces zones, les correspondances selon le découpage territorial s'afficheront (tous les arrondissements du Bénin sont disponibles). Sélectionner donc la localité et l'arrondissement concerné ;
- Tous les champs de l'interface d'identification sont obligatoires. Passez sur suivant lorsque cette indication passe au foncé.

Remplissage de la rubrique N°2 CONSIDERATIONS TECHNIQUES

Ici le particulier doit fournir les données liées au type d'exploitation à la nature de son chargement et à la quantité de son chargement dans une limite de 05 sacs ou 05 stères suivant la nature du produit chargé.

- Il doit choisir le type d'exploitation en cliquant sur la flèche au bout droit du champ "type d'exploitation" ;
- Sélectionner ensuite la nature du produit en cliquant sur la flèche au bout droit du champ "nature produit" ;
- Sélectionner également la quantité du produit en inscrivant le nombre de sacs de charbon de bois ou de stères de bois à transporter : **un (1) stère pour le bois de feu ou deux (2) sacs pour le charbon de bois.**
- Une fois ces trois valeurs fournies (type d'exploitation, nature du produit, et quantité), le système calculera le **montant (coût)** correspondant ;
- Une fois tous les paramètres renseignés, cliquez sur suivant pour passer à la rubrique DESTINATION et IMMATRICULATION.

Remplissage de la rubrique N°3 DESTINATION & IMMATRICULATION

Dans ce sous menu, le demandeur doit fournir la destination et l'immatriculation du moyen de transport.

- La destination est la COMMUNE dans laquelle la marchandise doit être déchargée.

Ce champ se remplit en commençant par saisir les initiaux de la commune. Celle-ci apparaît et on la sélectionne.

- Saisir ensuite l'immatriculation du véhicule de transport.

La date de délivrance et la durée de validité s'active automatiquement. La durée de validité est de trois (03) jours calendaires à compter de la date de paiement.

- Cliquez sur suivant pour passer au résumé des informations saisies

Remplissage de la rubrique Résumé

Dans ce menu, les informations capitales saisies par l'utilisateur apparaissent pour une dernière vérification.

- Si les informations ne sont pas bonnes, il va sur l'icône "Précédent" pour aller en arrière et corriger les informations erronées ;
- Si les informations capitales saisies sont bonnes, l'utilisateur coche l'icône J'ai lu et approuvé les informations renseignées puis ;
- Il passe au paiement en cliquant sur l'icône "Passer au paiement".

Etape 6 : Paiement et obtention des titres de transport

- Une boîte de dialogue apparaît et l'utilisateur confirme le paiement en cliquant sur l'icône Payer.
- Confirmer le paiement par son code MoMo ;
- Après les différentes validations la boîte de dialogue suivante apparaît et invite à aller chercher la quittance et le titre de transport dans le mail renseigné

Etape 7 : Visa des titres de transport obtenu

- Tirer une copie du titre de transport et de la quittance reçu par E-mail et le faire viser auprès de l'agent forestier le plus proche de la zone de paiement ou du poste de contrôle le plus proche.